

RÈGLEMENT DE MAISON

Ce règlement de maison tend à créer pour tous les copropriétaires et locataires, des conditions d'habitation agréables et à conserver l'immeuble en état.

TRANQUILLITÉ

- Afin de ne pas incommoder les voisins, chacun prendra garde à utiliser les radios, TV, chaînes HI-FI, instruments de musique, discrètement après 21h00. L'élémentaire bienséance exige de fermer doucement les portes ainsi que les stores. De 22h00 à 7h00, le calme doit régner dans l'immeuble.

ORDRE ET PROPRETÉ

- Les locataires maintiendront un ordre parfait dans les locaux communs. Ils procéderont au nettoyage des salissures anormales causés par eux-mêmes, leur fournisseur (lors de déménagement, livraisons, etc...) et leurs animaux.
- L'entreposage dans la cage d'escaliers y compris dans locaux communs de meubles, vélos, chaussures, sacs à ordures, etc. est interdit.

BUANDERIE

- La buanderie est à disposition exclusive de l'utilisateur durant le temps qui lui est imparti selon le plan de lessive établi par la concierge
- Il est interdit de laver pour des personnes tierces n'habitant pas l'immeuble.
- Après usage, le local ainsi que les appareils et installations seront nettoyés et séchés. Les écoulements doivent être propres ; toute défectuosité est à signaler à la gérance.

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS VERTS

- Se référer aux réglementations communales en vigueur.
- Pour rappel, les ordures ménagères sont à mettre dans des sacs taxés de la commune.

EAU & ÉNERGIE

- Dans l'intérêt général, chaque copropriétaire et locataire est invité à modérer la consommation en eau et énergie des locaux communs.

ESPACES VERTS

- Il est strictement interdit de rouler sur le gazon avec un véhicule, vélo ou motocyclettes.
- Aucun objet ne doit être laissé sur le gazon

ANIMAUX DOMESTIQUES

- Les animaux domestiques sont tolérés mais le détenteur devra veiller à qu'ils n'incommodent pas les voisins durant leur absence et le détenteur devra veiller à la propreté de son animal de compagnie, il est responsable de tous les dégâts et salissures tant à l'intérieur de l'immeuble qu'aux alentours. Les déjections devront être ramassées par le détenteur de l'animal. Les chiens devront être tenus en laisse.